

**Enseignement postsecondaire et
Alphabétisation Manitoba**

Rapport annuel
2008-2009



Son Honneur l'honorable Philip S. Lee, C.M., O. M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Votre Honneur,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel d'Enseignement postsecondaire et d'Alphabétisation Manitoba pour l'exercice clôturé le 31 mars 2008.

Veillez recevoir, Votre Honneur, mes respectueuses salutations.

La ministre,

Diane McGifford



Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation
Palais législatif, bureau 162
Winnipeg (Man.) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation pour l'exercice allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Même si le secteur de l'éducation a connu des difficultés liées au ralentissement de l'activité économique à l'échelle mondiale, le ministère est toujours d'avis qu'investir dans le développement du capital humain est essentiel à la relance à moyen terme et à long terme. Dans le contexte des mesures de stimulation provinciales destinées à l'infrastructure, nous avons triplé les investissements consacrés au renouvellement des universités en injectant 40 millions de dollars supplémentaires dans 54 projets d'amélioration des campus, pour les quatre principales universités de la province.

Le ministère assume son rôle en appuyant les objectifs économiques et sociaux dans le cadre du plan stratégique 2008-2011. Le plan fait état de quatre objectifs : accroître la participation et la réussite dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et de l'apprentissage pour adultes; veiller à la qualité et à la responsabilisation des systèmes d'enseignements postsecondaire et d'apprentissage pour adultes; encourager le développement d'une main-d'œuvre qualifiée répondant aux besoins du marché du travail; renforcer les capacités internes de façon à répondre aux buts et aux objectifs généraux. Afin d'appuyer le plan stratégique et de renforcer nos capacités en matière d'obligation redditionnelle et de communication de rapports, nous mettons sur pied un système rigoureux de mesure de la performance axé sur les résultats. De plus, au cours du dernier exercice, nous avons bien progressé en ce qui concerne un système de gestion des données qui, une fois mis en œuvre, nous fournira les renseignements et les données probantes dont nous avons besoin pour prendre de saines décisions et renforcer notre obligation redditionnelle.

Le ministère tient à faire en sorte que l'alphabétisation ne soit plus en marge de l'éducation et qu'elle fasse partie du continuum de l'apprentissage pour adultes, et il a déjà pris des mesures dans le cadre de la *Loi sur l'alphabétisation des adultes*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. La Loi exige l'élaboration d'une stratégie provinciale dans ce domaine et officialise le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba comme partie intégrante de la stratégie. Celle-ci visera les objectifs suivants : fournir aux Manitobains et aux Manitobaines les compétences de base leur permettant d'atteindre leurs objectifs économiques, éducatifs et personnels; créer et garder une main-d'œuvre qualifiée et adaptable; augmenter la participation communautaire; améliorer la santé et le bien-être social.

En 2008-2009, plus de 17,5 millions de dollars ont été affectés aux programmes d'alphabétisation et aux programmes des centres d'apprentissage pour adultes. On compte 43 centres d'apprentissage pour adultes enregistrés au Manitoba et 39 organismes offrant des programmes d'alphabétisation. En 2008-2009, environ 9 000 adultes ont bénéficié des programmes ainsi offerts. La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes administre aussi les tests d'évaluation en éducation générale (GED). Cette année, 57 séances de tests ont été organisées dans 12 centres.

Maintenir l'équilibre entre le soutien aux établissements d'enseignement et le soutien aux apprenants constitue un défi que le ministère prend très au sérieux. Nous continuons à investir considérablement pour soutenir les étudiants des collèges et des universités, notamment sous forme de bourses d'études et de bourses d'entretien, afin de rendre l'éducation postsecondaire abordable. Le budget 2009 récemment déposé prévoyait notamment une augmentation d'un million de dollars, soit 12 %, pour le Fonds de bourses du Manitoba, mettant ainsi 9,3 millions de dollars à la disposition des étudiants du niveau postsecondaire qui sont endettés. Dans cette augmentation, 640 000 \$ vont être réservés aux étudiants des régions rurales et du Nord.

Grâce à des propositions législatives destinées à appuyer la mise en place de programmes de baccalauréat de quatre ans dans les collèges du Manitoba, les étudiants du niveau postsecondaire disposent d'un plus grand nombre d'options et de perspectives. Cela répond aux besoins exprimés par le milieu industriel et par les analystes du marché du travail. Les nouvelles normes industrielles, les progrès technologiques et la complexité accrue du matériel et des outils exigent de nouvelles mesures.

En 2008-2009, le Conseil de l'enseignement postsecondaire a versé 382,4 millions de dollars de subventions à l'Université du Manitoba, à l'Université de Winnipeg, à l'Université de Brandon, au Collège universitaire de Saint-Boniface et au Collège universitaire du Nord, dont 9,9 millions de dollars à titre de subventions en capital. De plus, il a accordé 5,2 millions de dollars de subventions à la Canadian Mennonite University, au Providence College and Seminary, au William and Catherine Booth College, et au Steinbach Bible College pour aider environ 1 700 étudiants (équivalent temps plein).

Le Conseil a également alloué 84,8 millions de dollars de subventions au Red River College, à l'Assiniboine Community College et à l'École technique et professionnelle, dont 1,8 million de dollars à titre de subventions en capital. De même, il a fourni 0,6 million de dollars au Winnipeg Technical College.

En plus des subventions de fonctionnement et des subventions en capital, le Conseil a alloué 0,5 million de dollars de son enveloppe budgétaire consacrée à la restructuration du système pour stimuler le changement et récompenser les projets innovateurs, et 0,4 million de dollars de son enveloppe consacrée aux programmes stratégiques pour financer de nouveaux programmes. Afin de financer les services de soutien aux programmes, il a affecté 8,5 millions de dollars au programme Accès.

Il est essentiel de concevoir des programmes innovateurs pour surmonter les obstacles à l'éducation postsecondaire. Perspectives d'avenir, un nouveau programme créé en 2008-2009, est une initiative d'intervention précoce conçue pour aider les élèves désavantagés et à faibles revenus à terminer leurs études secondaires et à entreprendre des études postsecondaires. Grâce au Fonds des perspectives d'avenir, les élèves bénéficient de divers types de soutien notamment du tutorat, un engagement accru des familles dans les écoles, du mentorat, l'exploration de carrières et des bourses. En collaboration avec Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation a versé un million de dollars pour les projets entrepris dans le cadre du programme Perspectives d'avenir.

Même si l'avenir s'annonce difficile pour le ministère, je suis persuadée que nous continuerons à faire des progrès grâce aux efforts de notre personnel dévoué et extrêmement compétent.

C'est avec mes respects, Madame la Ministre, que je vous soumetts ce document.

La sous-ministre,

Heather D. Reichert

